

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/06/2025 - 12319 - 2013 B 08420 - 798 854 261 - 1065 PRODUCTIONS



*Certifié
conforme à l'original*

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

B. Bénech

Déclaration pour la période : Année 2024

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2024)

20 JUIN 2025

12319



Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISENuméro, type et nom de voie **21 RUE EUGENE ET MARIE LOUISE CORNET**Code postal **93500**Ville **PANTIN**Pays **FRANCE****B - ACTIVITÉS****Arts du spectacle vivant****Production de long et court-métrages et de productions audiovisuelles****C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION**

Bénéfice imposable au taux normal

Bénéfice imposable à 15%

Déficit (report du 2033-B)

942**F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

CIEL COMPTA



Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Bilan simplifié

A - ACTIF

1 - Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles - Autres	102 831	102 831
Immobilisations corporelles	19 000	1 124
TOTAL I (5)	121 831	1 124
		120 707
2 - Actif circulant		
Créances autres (3)	302	302
Disponibilités	298	298
TOTAL II	600	600
TOTAL GENERAL (I + II)	122 431	1 124
		121 307

B - PASSIF

1 - Capitaux propres

Capital social ou individuel	45 000
Réserve légale	63
Report à nouveau	-17 903
Résultat de l'exercice	-1 214
TOTAL I	26 546

3 - Dettes (4)

Comptes courants d'associés	94 761
TOTAL III	94 761
TOTAL GENERAL (I + II + III)	121 307



Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Autres charges externes	942
	Total des charges d'exploitation (II)
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-942
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	-942

B - RÉSULTAT FISCAL

942

942

942



Immobilisations

Amortissements – Plus-values – Moins-values

II - AMORTISSEMENTS**Autres immobilisations incorporelles**

102 831 102 831

Immobilisations corporelles

Autres immobilisations corporelles	19 000	1 124	17 876
TOTAL rubrique II	121 831	1 124	120 707



Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	17 303
Déficits reportables	17 303
Déficits de l'exercice	1 214
TOTAL des déficits restant à reporter	18 517

III - DIVERS

Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	293
---	-----



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





Composition du capital social

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	Monsieur		
Nom et prénom	BESSERGUK BERNARD		
Nombre de parts ou d'actions	4 500	Pourcentage de détention	100,00%
Date de naissance	06/02/1946	Pays de naissance	GRANDE BRETAGNE
Code postal de naissance	99	Commune de naissance	DULWICH
Numéro, type et nom de voie	21 RUE EUGENE ET MARIE LOUISE CORNET		
Code postal	93500	Ville	PANTIN



Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





Obligation déclarative incomptant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





Obligation déclarative incomptant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI

*(Applicable à compter du
31/12/2024)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case

Certifié conforme à l'original

Etat préparatoire

1

BIAN - ACT III

DOI:10.2050/2016

313

1065 PRODUCTIONS

21 rue eugene et M L Cornet 93500 Pantin

1 2

7 9 8 8 5 4 2 6 1 0 0 0 1 2

3 1 1 2 2 0 2 4

Montant des dépenses	102 831
Montant des dépenses	19 000
Montant des dépenses	1 124
Montant des dépenses	121 831
Montant des dépenses	1 124

Montant des dépenses	102 831
Montant des dépenses	19 000
Montant des dépenses	1 124
Montant des dépenses	121 831
Montant des dépenses	1 124

Montant des dépenses	120 707
Montant des dépenses	1 124
Montant des dépenses	302
Montant des dépenses	298
Montant des dépenses	600
Montant des dépenses	122 431
Montant des dépenses	1 124
Montant des dépenses	121 307

CP

CR

© Sage

1065 PRODUCTIONS

EXERCICE 2010

CAPITAUX PROPRES	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DA	45 000
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DB	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DC	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DD	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DI	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DI	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DG	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		(17 303)
	TOTAL (I)	DI	(1 214)
RÉSULTATS PROPRES	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DK	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DM	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DN	
	TOTAL (II)	DK	
RÉSULTATS PROPRES	Prélevé sur le résultat de l'exercice	BP	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DQ	
	TOTAL (III)	DK	
PROFIT	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DS	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DI	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DI	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DV	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DW	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DX	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DY	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	DZ	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	EA	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	EB	
	TOTAL (IV)	DI	94 761
	(V)	DI	
	TOTAL GÉNÉRAL (II à V)	DI	121 307
RÉSERVES	Prélevé sur le résultat de l'exercice	EB	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	EB	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	ED	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	EE	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	EF	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	EG	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	EH	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	EE	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	EF	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	EG	
	Prélevé sur le résultat de l'exercice	EH	

BB

1065 PRODUCTIONS

		Exercice N		Exercice N-1	
		Produits		Expenses diverses	
		A) Produits d'exploitation		B) Charges d'exploitation	
Produits d'exploitation	Chiffres d'affaires nets	IA		IB	IC
	Chiffre d'affaires net	IA		IB	IC
	Produits d'exploitation	IA		IB	IC
	Produits d'exploitation	IA		IB	IC
	Produits d'exploitation	IA		IB	IC
	Produits d'exploitation	IA		IB	IC
	Produits d'exploitation	IA		IB	IC
	Produits d'exploitation	IA		IB	IC
	Produits d'exploitation	IA		IB	IC
	Total des produits d'exploitation	IA		IB	IC
Charges d'exploitation	Matériel et fournitures consommables	IE		IF	IG
	Matériel et fournitures consommables	IE		IF	IG
	Matériel et fournitures consommables	IE		IF	IG
	Matériel et fournitures consommables	IE		IF	IG
	Matériel et fournitures consommables	IE		IF	IG
	Matériel et fournitures consommables	IE		IF	IG
	Matériel et fournitures consommables	IE		IF	IG
	Matériel et fournitures consommables	IE		IF	IG
	Matériel et fournitures consommables	IE		IF	IG
	Total des charges d'exploitation	IE		IF	IG
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					942
					(942)
Charges financières	Intérêts et frais de financement	II		III	IV
	Intérêts et frais de financement	II		III	IV
	Intérêts et frais de financement	II		III	IV
	Intérêts et frais de financement	II		III	IV
	Intérêts et frais de financement	II		III	IV
	Intérêts et frais de financement	II		III	IV
	Intérêts et frais de financement	II		III	IV
	Intérêts et frais de financement	II		III	IV
	Intérêts et frais de financement	II		III	IV
	Total des charges financières	II		III	IV
2 RESULTAT FINANCIER (V - VI)					
Charges financières	Intérêts et frais de financement	VI		VII	VIII
	Intérêts et frais de financement	VI		VII	VIII
	Intérêts et frais de financement	VI		VII	VIII
	Intérêts et frais de financement	VI		VII	VIII
	Intérêts et frais de financement	VI		VII	VIII
	Intérêts et frais de financement	VI		VII	VIII
Total des charges financières					
3 RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II - III - IV - V - VI)					942

BR.

1372.

Certifié conforme à l'original

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

Représentée

X par son représentant légal (Qualité et identité) : **Bernard BESSERGLIK, gérant**

[] par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.
- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

Nom : **BESSERGLIK**

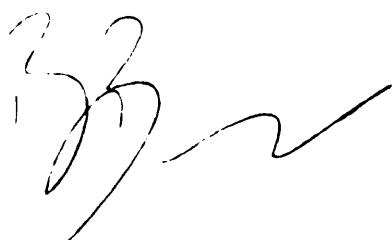
Prénom : **Bernard**

Adresse ou dénomination : **1065 PRODUCTIONS**

Adresse du siège : **21 Rue EUGENE ET MARIE LOUISE CORNET – 93500
PANTIN**

Numéro unique d'identification- (Siren) : **798854261**

Signature



*Certifié conforme à
l'original.*

1065 PRODUCTIONS
SARL unipersonnelle au capital de 45.000 €
Siège social : 21 Rue Eugène et Marie-Louise CORNET - 93500 PANTIN
RCS : Bobigny B 798 854 261

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle
du 10 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 10 juin
Est présent :

Monsieur Bernard BESSERGLIK, à concurrence de 4.500 parts,
"Numérotées de 1 à 4.500", ci 4.500 parts

Total des parts présentes ou représentées : 4.500 parts sur les 4.500 parts
composant le capital social.

Monsieur Bernard BESSERGLIK préside la séance en qualité de Gérant.

Seul associé de la société 1065 PRODUCTIONS, il s'est réuni en Assemblée
Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Monsieur Bernard BESSERGLIK, préside la séance en qualité de gérant.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2024** ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les
dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus
à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration.

Puis le Gérant rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 lesquels font apparaître une **perte de 942 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 faisant ressortir une perte de 942 Euros et décide d'en affecter l'**intégralité au compte « Report à nouveau »**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "ASSEMBLÉE GÉNÉRALE".

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

Bernard BESSERGLIK

A handwritten signature in black ink, appearing to read "BNB", with a wavy line extending to the right.

1065 PRODUCTIONS
Monsieur Bernard BESSERGLIK
21 Rue Eugène et Marie-Louise CORNET
93500 PANTIN

*Certificé conforme
à l'original*

Monsieur Bernard BESSERGLIK
21 Rue Eugène et Marie-Louise CORNET
93500 PANTIN

Pantin, le 1^{er} juin 2025

Objet : convocation à l'assemblée annuelle de la société 1065 PRODUCTIONS

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale annuelle de la société 1065 PRODUCTIONS, qui se tiendra le 10 juin 2025 à 20 heures au siège social de la société.

Les points suivants seront à l'ordre du jour de cette réunion :

- le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- approbation des comptes ;
- affectation des résultats ;
- questions diverses.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint :

- le rapport de gestion ;
- les comptes annuels relatifs à l'exercice ;
- les résolutions proposées.

D'autre part, il vous est possible de poser des questions à l'assemblée, par écrit. Des réponses y seront apportées au cours de la réunion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations.

BB